

▶ Référentiel évaluatif de la mise en œuvre du SCoT-AEC

ANNEXE 4.5

RÉFÉRENTIEL ÉVALUATIF DU SCOT-AEC

UN RÉFÉRENTIEL ÉVALUATIF POUR STRUCTURER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU SCoT-AEC

Le SCoT-AEC de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération définit les grandes orientations d'aménagement, de développement et de transition du territoire pour les prochaines décennies. Pour garantir la pertinence et l'efficacité de ces orientations, le SCoT-AEC doit être accompagné d'une évaluation régulière, comme le prévoit la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) et la loi ALUR, ainsi que le Code de l'urbanisme. Ces textes imposent notamment :

- > un suivi régulier de la mise en œuvre des SCoT et de leurs effets sur le territoire ;
- > une évaluation tous les six ans, dans le cadre du bilan réglementaire, pour vérifier l'atteinte des objectifs et l'adaptation aux évolutions du contexte territorial, socio-économique et environnemental ;
- > la prise en compte des indicateurs et critères définis, permettant d'apprécier la cohérence des actions avec les orientations stratégiques.

Dans ce cadre, le SCoT-AEC de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération dispose d'un référentiel évaluatif, permettant de suivre la mise en œuvre des ambitions et orientations définies au sein du Projet d'Aménagement Stratégique, de mesurer leur efficacité et de proposer des ajustements si nécessaire.

Il traduit les orientations stratégiques du SCoT-AEC en questions évaluatives et en critères évaluatifs (*on aura réussi si ...*), facilitant l'analyse des résultats et l'identification des leviers à renforcer.

Ainsi, le référentiel évaluatif du SCoT-AEC constitue un **outil de pilotage stratégique et opérationnel**, au service de l'Agglomération, mais aussi des communes, des partenaires institutionnels et des acteurs socio-économiques, pour soutenir un développement harmonieux, responsable et durable du territoire.

Le référentiel évaluatif devra être **mobilisé au moment de l'évaluation finale**. Un travail de traduction des critères évaluatifs en **indicateurs** « renseignables » devra alors être réalisé en fonction des données réellement disponibles et s'appuyer sur un **pilotage partenarial** et des outils dédiés.

Conformément à l'article R141-1 du Code de l'Urbanisme, l'évaluation du SCoT-AEC devra notamment s'appuyer sur **l'évaluation environnementale** qui définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article [L. 143-28](#). Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.

Les indicateurs prévus au **Plan d'actions** pourront également être utilement mobilisés.

AMBITION 1. VERS UNE ATTRACTIVITÉ PLUS SOUTENABLE TENANT COMPTE DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE NOTRE TERRITOIRE ET DE SON RAYONNEMENT

Orientations & Objectifs du PAS	Référentiel évaluatif
ORIENTATION 1.1 Définir et coordonner nos ambitions de développement à la mesure de nos ressources et de leurs évolutions prévisibles au regard du changement climatique > Calibrer notre développement sur la base de la projection démographique OMPHALE haute de l'INSEE prévoyant 210 000 habitants en 2050 > Accueillir en tenant compte des limites écologiques de notre territoire	Question évaluative > Le développement démographique et économique du territoire s'est-il fait dans le respect des limites des ressources et capacités du territoire (mobilités, eau, énergie, risques, foncier) ? Critères évaluatifs <i>On aura réussi si ...</i> On aura réussi si ... > ... la dynamique démographique observée est cohérente avec la trajectoire fixée dans le SCoT (≈ 210 000 habitants en 2050). > ... les ouvertures à l'urbanisation sont conditionnées aux capacités locales (ressource en eau, risques, énergie, mobilités). > ... les projets situés dans des zones sensibles ont fait l'objet d'arbitrages restrictifs. > ... des outils de suivi et d'évolutions des ressources et de la capacité d'accueil du territoire ont été mis en place afin d'opérer des mécanismes d'ajustement pour maintenir un modèle de développement respectant leurs limites..
ORIENTATION 1.2 Accompagner le développement de notre territoire à l'échelle de son bassin de vie et renforcer la cohérence des stratégies avec les territoires limitrophes > Repenser notre attractivité au sein du territoire régional, pour rester une agglomération à taille humaine > Poursuivre les collaborations avec nos voisins au bénéfice de tous > Consolider la connexion régionale et interrégionale du territoire au profit du maillage local	Question évaluative > Les stratégies de développement du territoire se sont-elles définies et ont-elles été mises en œuvre de manière articulée avec celles des territoires voisins ? Critère évaluatifs On aura réussi si ... > ... des politiques et des projets structurants ont été codécidés avec les territoires voisins. > ... des situations de concurrence territoriale ayant entraîné des doublonnages d'équipements ou de zones d'activités entre GMVA et les territoires limitrophes ont été évitées. > ... les documents d'urbanisme limitrophes ont été élaborés en connaissance des ambitions et objectifs du SCoT-AEC de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (et réciproquement).
ORIENTATION 1.3 Affirmer et porter un territoire responsable pour mieux maîtriser son attractivité > Naître, grandir, étudier et travailler sur le territoire, en y habitant > Valoriser et protéger nos paysages et nos patrimoines > Vers un tourisme durable et plus divers	Question évaluative > Le SCoT-AEC a-t-il permis de renforcer l'attractivité du territoire de manière cohérente, responsable et durable, en conciliant renouvellement démographique, diversité sociale, valorisation des paysages et patrimoines, et développement touristique maîtrisé ? Critère évaluatifs On aura réussi si ... > ... l'offre résidentielle s'est diversifiée pour répondre à différents profils de ménage. > ... les paysages et patrimoines naturels, historiques et architecturaux sont protégés et valorisés > ... le tourisme évolue vers des pratiques plus durables et diversifiées avec un rééquilibrage territorial de l'offre touristique, une prise en compte des enjeux climatiques et une vigilance sur sa compatibilité avec les ressources locales > ... les impacts négatifs du développement résidentiel et touristique sur la qualité de vie sont maîtrisés ou réduits

AMBITION 2. VERS UNE ORGANISATION ET UN FONCTIONNEMENT TERRITORIAL PLUS SOLIDAIRE, PLUS COHÉRENT, PLUS ÉQUILIBRÉ ET PLUS CONNECTÉ

Orientations & Objectifs du PAS	Référentiel évaluatif
ORIENTATION 2.1 Soutenir le rééquilibrage et le dynamisme de notre armature urbaine en faveur d'un fonctionnement territorial plus sobre et adapte aux évolutions climatiques > Consolider les complémentarités entre les trois grands secteurs du territoire > Préciser le maillage des centralités pour reconnaître le rôle de chaque commune	Question évaluative > Le SCoT-AEC a-t-il renforcé un équilibre territorial et un fonctionnement urbain plus sobre, en consolidant les centralités et les pôles d'équilibre, tout en adaptant l'habitat, l'emploi et les services aux enjeux climatiques et à la diversité du territoire ? Critères évaluatifs On aura réussi si ... On aura réussi si ... > ... un rééquilibrage des complémentarités fonctionnelles (proportions d'habitants, de logements, d'emplois, de services, etc.) entre les trois grands secteurs (cœur d'agglomération, Golfe et îles, Landes de Lanvaux) s'est opéré en cohérence avec leurs spécificités géographiques et socio-économiques. > ... les pôles d'équilibre (Elven, Grand-Champ, Sarzeau) et les pôles relais/intermédiaires ont renforcé leur rôle dans l'offre de services, d'emplois et de parcours résidentiels, tout en respectant les capacités environnementales locales. > ... la ville-centre de Vannes conserve son rayonnement métropolitain tout en intégrant les enjeux climatiques (îlots de chaleur, inondations, etc.) dans son développement urbain. > ... les solutions d'accueil résidentielles et économiques dans le Golfe et ses îles sont adaptées aux pressions démographiques, touristiques et climatiques, garantissant la vie à l'année pour les habitants
ORIENTATION 2.2 Affirmer des logiques de proximité et de solidarité au sein de notre territoire communautaire et au regard des spécificités de nos 34 communes > Valoriser les ressources de nos 34 communes > Reconnaître et accompagner des bassins de vie de proximité > Permettre l'innovation et l'anticipation de certains usages dans une logique de mutualisation et de coopération entre les communes > Améliorer l'accessibilité à une échelle fine des centralités	Question évaluative > Le SCoT-AEC a-t-il renforcé des logiques de proximité et de solidarité, permettant à chaque commune de bénéficier de services, d'équipements et de coopérations adaptés à ses spécificités, tout en mobilisant efficacement les ressources environnementales, économiques et sociales du territoire ? Critère évaluatifs On aura réussi si ... > ... les bassins de vie de proximité sont identifiés et dotés de projets mutualisés ou coopératifs répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur (services, équipements, gestion des milieux naturels, adaptation climatique). > ... l'innovation et l'expérimentation sont encouragées et se mesurent via l'émergence de projets collectifs impliquant communes, habitants et acteurs locaux (associations, entreprises). > ... l'accessibilité aux centralités et aux services s'est améliorée à une échelle fine, via des liaisons décarbonées, des mobilités douces et des solutions numériques adaptées.
ORIENTATION 2.3 Améliorer les conditions de déplacement et limiter les impacts environnementaux des mobilités au service de la qualité de vie du territoire > Renforcer la synergie entre transport, aménagement du territoire et urbanisme pour mieux se déplacer demain > Réduire l'impact des déplacements sur l'environnement (besoins énergétiques, émissions de GES) en déployant les conditions favorables et incitatives à un report modal vers des mobilités plus sobres	Question évaluative > Le SCoT-AEC a-t-il permis d'améliorer la mobilité sur l'ensemble du territoire, en réduisant la dépendance à la voiture individuelle, en favorisant les déplacements sobres et collectifs, et en conciliant accessibilité, densification et qualité de vie ? Critère évaluatifs On aura réussi si ... > ... la répartition des fonctions (logement, emploi, services) favorise la proximité et réduit les besoins de déplacements motorisés. > ... la densification résidentielle est réalisée à proximité des offres de transport collectif, augmentant la part de population desservie à moins de 300 m d'un arrêt de bus. > ... les modes de transport alternatifs (bus, vélo, covoiturage, autopartage) ont vu leur part modale progresser.

	> ... l'accessibilité des centralités et pôles d'équilibre s'est améliorée via des liaisons multimodales et des solutions adaptées. > ... les flux saisonniers touristiques sont pris en compte avec des solutions adaptées.
ORIENTATION 2.4 Diversifier notre économie et promouvoir une meilleure répartition territoriale de nos activités > Accompagner l'ensemble de nos activités économiques dans la préservation des ressources y compris foncières dans une logique d'économie circulaire et dans leur adaptation au changement climatique et leur capacité à en atténuer les effets > Rééquilibrer le tissu économique en accompagnant le renforcement du poids de l'économie productive, y compris au service de son territoire dans des logiques de circuits courts > Soutenir le dynamisme des activités primaires et leur ancrage territorial en bonne cohabitation avec les autres activités du territoire > Favoriser le développement d'activités industrielles implantées à proximité des axes structurants et dans les zones d'activités économiques en maîtrisant leurs impacts sur les ressources > Favoriser le maintien et le développement d'un maillage d'activités artisanales de proximité au sein des zones d'activités économiques et du tissu urbain des différentes communes > Coordonner le développement d'activités logistiques durables dans les zones d'activités économiques et en lien avec les territoires limitrophes > Conforter le dynamisme et l'intégration des activités économiques tertiaires et commerciales au sein du tissu urbain des pôles de l'armature urbaine > Conforter la dynamique commerciale en centralité > Accompagner le développement des filières d'excellence du territoire > Consolider l'offre de formations en cohérence avec les dynamiques économiques souhaitées	Question évaluative > Le SCoT-AEC a-t-il permis de diversifier les activités économiques et de répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire en cohérence avec les enjeux résidentiels, productifs et environnementaux ?
	Critère évaluatifs On aura réussi si ... > ... le tissu économique s'est rééquilibré entre activités résidentielles, productives et tertiaires, avec un renforcement des filières industrielles et artisanales locales. > ... les activités agricoles, aquacoles et forestières sont préservées dans une logique durable et en cohérence avec les autres usages du territoire. > ... les zones d'activités économiques et logistiques sont valorisées de manière optimisée. > ... les pôles urbains et centralités accueillent des services, commerces et activités tertiaires en cohérence avec la mixité fonctionnelle et la densification urbaine. > ... les filières d'excellence et innovantes sont soutenues via l'accès à la formation, au foncier et aux infrastructures adaptées.

AMBITION 3. VERS UN URBANISME ADAPTÉ À TOUS, PLUS SOBRE ET SOUTENABLE DANS UNE HYPOTHESE +4 °C EN 2100

Orientations & Objectifs du PAS	Référentiel évaluatif
ORIENTATION 3.1 Promouvoir un urbanisme résidentiel et économique sobre, adapté au changement climatique et atténuant ses effets > Préserver les milieux naturels des pressions engendrées par les activités humaines et encourager leur restauration > Préserver et restaurer les continuités écologiques du territoire afin de le rendre plus résilient > Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) à un maximum de 426 ha sur la période 2021-2031 et accentuer l'effort de réduction du rythme d'artificialisation pour atteindre la zéro artificialisation nette du territoire à horizon 2050 > Limiter les atteintes à la ressource en eau > Accélérer les efforts en matière de sobriété énergétique > Renforcer la production d'énergie renouvelable sur le territoire > Développer des aménagements permettant de renforcer la circularité des ressources > Augmenter la capacité du territoire à séquestrer le carbone > Renforcer la renaturation des espaces artificialisés (espaces urbains, zones d'activités, friches, etc.) > Faire de la recomposition fonctionnelle de la bande côtière et des îles un enjeu de solidarité communautaire	Question évaluative > Le SCoT a-t-il permis de développer un urbanisme sobre, respectueux des ressources et du climat ?
	Critères évaluatifs On aura réussi si ... On aura réussi si ... > ... la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est maîtrisée et tend vers la zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050. > ... les milieux naturels et les continuités écologiques sont préservés et restaurés pour maintenir les services écosystémiques et la biodiversité. > ... la ressource en eau est protégée, avec une gestion durable garantissant qualité et quantité pour les habitants, l'agriculture et les activités littorales. > ... la sobriété énergétique est renforcée, avec réduction de la consommation et développement des énergies renouvelables locales. > ... la séquestration du carbone est améliorée via notamment la préservation et la restauration des écosystèmes et l'évolution des pratiques agricoles. > ... la bande côtière et les îles font l'objet d'une recomposition fonctionnelle et de mesures d'adaptation aux risques liés au recul du trait de côte et à la montée du niveau de la mer.
ORIENTATION 3.2 Développer des aménagements innovants, optimisés et de qualité > Produire de la qualité de vie par l'aménagement urbain > Mettre en œuvre une stratégie de sobriété foncière ambitieuse > Favoriser la cohabitation et la mixité des fonctions, en cohérence avec l'armature > territoriale, la réhabilitation des centralités et l'évolution des formes urbaines > Encourager l'innovation en matière d'habitat > Encourager le développement d'un urbanisme favorable à la santé	Question évaluative > Le SCoT-AEC a-t-il permis de développer des aménagements urbains innovants, sobres et de qualité, favorisant la densification raisonnée, la mixité des fonctions et la préservation des ressources ?
	Critère évaluatifs On aura réussi si ... > ... la qualité de vie et des paysages urbains est améliorée dans les différentes opérations d'urbanisme, tout en préservant l'identité et le patrimoine local. > ... une stratégie d'optimisation et de sobriété foncière ambitieuse est appliquée. > ... la densification est acceptée par les habitants, élus et acteurs économiques, via une communication et des formes urbaines diversifiées et « respirables ». > ... la mixité fonctionnelle est renforcée, réduisant la dissociation entre lieux de vie et de travail, et contribuant à limiter les déplacements et soutenir l'économie locale. > ... des initiatives innovantes en matière d'habitat (compact, modulable, partagé) sont mises en œuvre, incluant des solutions pour améliorer l'accès au logement.

	> ... l'urbanisme favorable à la santé est développé : prise en compte des risques naturels, réduction des nuisances et pollutions, accès à la nature et aux espaces verts.
ORIENTATION 3.3 Développer une ingénierie et des outils stratégiques et opérationnels nécessaires et réalistes pour soutenir nos ambitions en termes d'urbanisme > Mettre en œuvre une stratégie foncière permettant de favoriser par la maîtrise foncière une anticipation des besoins et la régulation du marché > Proposer un appui en ingénierie aux communes sur la traduction réglementaire et la mise en place des projets > Renforcer le dialogue entre les opérateurs, les partenaires institutionnels et les communes sur les conditions de mise en œuvre des projets et la prise en compte des attentes qualitatives > Assurer un suivi et une évaluation des politiques publiques	Question évaluative
	> La mise en œuvre du SCoT-AEC s'est-elle accompagnée de la mise en place d'une ingénierie et d'outils adaptés pour accompagner les communes et les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'un urbanisme durable et de qualité ?
	Critère évaluatifs On aura réussi si ... > ... une stratégie foncière proactive est en place pour anticiper les besoins, réguler le marché et limiter la spéculation. > ... les communes bénéficient d'un appui en ingénierie pour traduire les ambitions du SCoT-AEC dans leurs documents d'urbanisme et les projets opérationnels. > ... le dialogue territorial est renforcé entre opérateurs, communes et partenaires institutionnels pour garantir des projets urbains cohérents, qualitatifs et durables. > ... des outils de suivi et d'évaluation (observatoire territorial, indicateurs, bilans) sont opérationnels pour piloter la mise en œuvre du SCoT-AEC.